

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 05/11/2015 Date de révision: 05/11/2015 Remplace la fiche: 26/05/2015

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange : ROADMIX Nom

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Liant adjuvanté pour enrobé percolé

#### Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ROUTE SERVICE INDUSTRIE ZA Ecoparc - Allée des merisiers 27400 HEUDEBOUVILLE - FRANCE T +33 2 32 50 30 10 - F +33 2 32 59 40 01

contact@rsi-tp.com

#### Numéro d'appel d'urgence 1.4.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 STOT SE 3 H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : humaine et pour l'environnement

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

#### Éléments d'étiquetage 2.2.

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Ciment Portland, produits chimiques, Poussières de fabrication du clinker de ciment Portland

Mentions de danger (CLP) H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires : P261 - Éviter de respirer les poussières

Conseils de prudence (CLP)

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux, un équipement de protection du visage

P302+P352+P333+P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+P338+P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin

19/11/2015 1/7 FR (français)

Version: 3.1

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Description:

: Le clinker, après cuisson à 1450 °C, est composé principalement de silicates et d'aluminates de calcium et de très petites quantités de chaux libre, magnésie, sulfate de sodium, potassium et calcium, et de traces d'autres éléments tel que le chrome hexavalent. L'ensemble est broyé. Le produit contient de très faibles quantités d'insolubles dans lesquels on peut éventuellement trouver de la silice libre (CAS : 14808-60-7; EINECS : 238-878-4)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ciment Portland, produits chimiques	(N° CAS) 65997-15-1 (N° CE) 266-043-4	50 - 95	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Poussières de fabrication du clinker de ciment Portland	(N° CAS) 68475-76-3 (N° CE) 270-659-9 (N° REACH) 01-2119486767-17	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: En cas d'exposition à de fortes concentrations de poussières : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais, Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Premiers soins après contact avec la peau

Eliminer au maximum par essuyage. Rinçage abondant à l'eau. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.... En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Ne pas frotter afin d'éviter des atteintes supplémentaires à la cornée. Le cas échéant, retirer les lentilles, puis effectuer un rinçage immédiat et abondant à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 15 minutes afin d'éliminer tout résidu particulaire. Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats.

Premiers soins après ingestion

: Ne pas faire vomir. Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Peut irriter les voies respiratoires. Inflammation de la muqueuse nasale, voire érosion dans les cas extrêmes.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire

 Brûlures. Rougeurs, douleur. Irritation des paupières (blépharite) et de la cornée (conjonctivite), voire lésions des globes oculaires. Peut provoquer une cécité.

Symptômes/lésions après ingestion

: En cas d'ingestion de grandes quantités : Brûlures de la bouche, de l'oesophage, du tractus digestif. Nausées. Vomissements.

Symptômes chroniques

En cas d'exposition répétée ou prolongée : Dermatose. Ulcères de la peau. L'exposition répétée aux poussières inhalables en dépassement de la valeur moyenne d'exposition professionnelle peut provoquer toux, éternuements et gêne respiratoire et l'apparition d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible. Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.

19/11/2015 FR (français) 2/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

 Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. En cas de déversement important : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

 Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

Procédés de nettoyage

: Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations

: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capter les poussières à leur point d'émission. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Ne pas respirer les poussières. Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

: >5 °C

Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

 Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. Equipement électrique anti-corrosion.

Conditions de stockage

: Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver à température ambiante.

Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

ROADMIX		
France	Poussières réputées sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussière inhalable et alvéolaire): 10 mg/m³  Poussières réputées sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussières alvéolaires): 5 mg/m³	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capter les poussières à leur point d'émission. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

19/11/2015 FR (français) 3/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Protection des mains : Gants de protection. Caoutchouc nitrile (NBR). Caoutchouc néoprène (HNBR). Les gants

utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire : Lunettes de sécurité étanches. (EN 166)

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection (manches et col fermés). Bottes

Protection des voies respiratoires : Masque antipoussière

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence Poudre: diamètre: 20 à 30 % de particules fines < 5 µm.

Couleur : Gris(e). Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible : 11 - 13,5 (Solution aqueuse) : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: > 1000 °C Point de fusion Point de congélation : Non applicable Point d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable (solide non inflammable)

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative de vapeur à 20 °C Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Eau: <= 1,5 g/l (20°C) Log Pow : Non applicable Viscosité, cinématique : Non applicable

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Non explosif. Propriétés comburantes : Non comburant.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### **Autres informations**

Autres propriétés : Masse volumique apparente : 1 kg/dm³ à 20°C.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1.

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

#### Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

#### 10.4. Conditions à éviter

Humidité.

#### **Matières incompatibles** 10.5.

Acides. Sels d'ammonium. Aluminium.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

19/11/2015 FR (français) 4/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Ciment Portland, produits chimiques (65997	<sup>7</sup> -15-1)			
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg			
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.			
	pH: 11 - 13,5 (Solution aqueuse)			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.			
	pH: 11 - 13,5 (Solution aqueuse)			
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.			
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Danger par aspiration	: Non classé (Non applicable)			

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Susceptible d'être néfaste pour l'environnement aquatique par modification du pH.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

R	ROADMIX		
Persistance et dégradabilité		Non facilement biodégradable.	
42	42.2 Patential de hissosymulation		

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

ROADMIX	
Log Pow	Non applicable

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

: Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le trans	sport			
14.2. Désignation offic	ielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de dang	ger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

19/11/2015 FR (français) 5/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'é	14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Non concerné				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Le décret n° 2005-577 du 26 mai 2005 relatif aux conditions de mise sur le marché et d'emploi du ciment contenant du chrome hexavalent ou chrome VI interdit, dans son article 3, la mise sur le marché et l'utilisation du ciment et des préparations contenant du ciment s'ils contiennent, lorsqu'ils sont hydratés, plus de 0.0002 % de chrome hexavalent soluble du poids total du ciment.

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **France**

Maladies professionnelles : RG 8 - Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

Sources des données

 INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité). Bureau Européen de substances Chimiques (ECB). IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base). Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France.

Autres informations

: Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au paragraphe 1. Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul. Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS

17, Rue de la Couture F-60400 PASSEL

Safety Made Easy with www.lisam.com. Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II du réglement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Texte complet des phrases H et EUH:

19/11/2015 FR (français) 6/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

FDS UE (Annex II REACH) 15.1.0.3 V2

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

19/11/2015 FR (français) 7/7